

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2021

Cette séance se déroule en session ordinaire.

Présents : M. K. MÄDER, Président
Mme N. SCHNEUWLY, Vice-Présidente
M. H. LINDER, Premier Secrétaire
M. G. KALEAS, Deuxième Secrétaire

Mmes M.-F. ASENSIO, C. CHAPPUIS MAROTTA, M. DE PLANTA, A. GUERREIRO,
S. MEYLAN FAVRE, M. SALES ROZMUSKI et B. SATORRE-WEBER

MM. A. BODMER, E. CUENDET, N. DE FELICE, G. DEPRES, O. GIRARDET,
J. METRAL, J. MUNIER, L. MUNIER et F. TURRETTINI

M. P. HORNUNG, Maire
Mme C. PAHNKE, Conseillère administrative

M. J. VELLA, Secrétaire général
M. C. GRODECKI, Responsable du service de l'information documentaire
et informatique

Excusés : M. B. GIRARDET, Conseiller administratif
M. A. GERVAIX

Procès-verbal : E. MONNIN / J. PASTEUR

M. le Président ouvre la séance du Conseil municipal à 20h00 et souhaite la bienvenue aux participants. Il excuse l'absence de **M. B. Girardet**, Conseiller administratif, ainsi que celle de **M. A. Gervaix**, Conseiller municipal. Il rappelle que cette séance se déroule en visioconférence et est diffusée en direct sur internet.

I. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 20 MAI 2021 ET 3 JUIN 2021

➤ Séance du 20 mai 2021

M. le-Président énumère chaque page et, dans l'éventualité où un membre du Conseil municipal souhaiterait intervenir, lui donne la parole.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

➤ Séance du 3 juin 2021

M. le-Président énumère chaque page et, dans l'éventualité où un membre du Conseil municipal souhaiterait intervenir, lui donne la parole.

Page 176 (dernier paragraphe, quatrième ligne, premier mot), **M. J. Munier** demande la suppression du mot « dame », qui est inutile.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. le Maire

1. Allocution

Ci-après, l'allocution de **M. le Maire** :

« Monsieur le Président du Conseil municipal, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Voici donc un an que cette nouvelle législature a démarré, nouvelle législature qui a vu le remplacement de plus d'un tiers du Conseil municipal et d'un tiers du Conseil administratif. Pour ce qui concerne le Conseil municipal, je tiens avant tout à souhaiter la bienvenue à Kurt Mäder dans sa fonction de Président du Conseil municipal. Mon cher Kurt, cette année est la deuxième de ta déjà cinquième législature et je suis ravi que nous la partagions au travers de nos responsabilités respectives. Je ne peux qu'espérer que tu vivras ce moment le plus paisiblement possible, dans une normalité que je nous souhaite à tous de retrouver. Pour ce qui est du renouvellement du Conseil administratif à un tiers de ses membres, je peux vous en parler plus directement. Je me suis vu arriver dans des responsabilités qui sans être complètement inconnues étaient tout de même très nouvelles. Je tiens donc à remercier pour cette année écoulée mes collègues Catherine et Bernard de leur accueil, de leur assistance, de leur patience et de leur compréhension. Je voudrais associer dans mes remerciements toute l'équipe du personnel de la Mairie pilotée par Jérôme Vella et une pensée particulière pour l'équipe administrative (Elena, Natacha et Sarah) que je côtoie chaque jour, merci pour le travail que vous accomplissez. Merci enfin à ma famille qui accepte, comprend et assiste.

Le titre de Maire ne change rien à la fonction de Conseiller administratif. Il donne toutefois le privilège de s'adresser de temps en temps à une population, à une assemblée, à des conseillers d'État ou, plus important encore, à des enfants, comme ceux dernièrement reçus à la Mairie dans la salle du Conseil municipal dans le cadre des visites citoyennes, avides de savoir "Monsieur le Maire, combien tu gagnes ?" Ou "Monsieur le Maire, t'habites ici ?". Il permet également de se rendre compte que le temps n'est plus lié à la distance à parcourir à pied dans notre village. Impossible par exemple de prévoir la durée du déplacement entre son domicile et la Mairie même lorsqu'il s'agit d'environ 150 mètres. Mobilité douce peut vouloir dire mobilité longue. Mais ce titre de Maire m'a toujours suscité beaucoup de respect avant de le porter ; il me suscite beaucoup de fierté maintenant que je le porte et il me suscitera sans doute beaucoup de soulagement lorsque je ne le porterai plus.

Je vous souhaite à toutes et tous une belle année politique 2021 - 2022, ayez des projets, que nous puissions les réaliser. Et que vive Coligny ! ».

2. Action « Ecology »

M. le Maire informe que l'action Ecology, mise en place depuis deux ans en collaboration avec les TSHM Arve et Lac et Chêne & Co, a démarré le vendredi 18 juin et se terminera le samedi 28 août 2021. Pour mémoire, il s'agit d'une action de prévention « déchets » qui se déroule les vendredi et samedi soir. Une brigade composée d'un assistant socio-éducatif et de deux jeunes approchent les personnes présentes sur le quai afin de les sensibiliser sur le traitement des déchets. Une action de prévention contre les addictions est également menée.

3. Coligny de Vacances

L'édition 2021 du Festival DesChênés, organisé en collaboration avec les communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg, n'aura pas lieu cette année encore. Un centre aéré sera ainsi proposé du 13 au 17 juillet 2021 à l'école Pré-Picot qui accueillera 40 enfants de 6 à 12 ans et 15 pré-adolescents de 12 à 15 ans. Du 24 au 27 août 2021, un centre aéré sera proposé dans le parc du Faguillon qui accueillera 40 enfants de 6 à 12 ans.

4. Certification Bio Suisse

La commune a passé et réussi le deuxième contrôle en vue de la certification Bio Suisse le 11 mai 2021. **M. le Maire** a le plaisir d'informer le Conseil municipal que le certificat a été délivré à la commune en date du 22 mai 2021 et est valable jusqu'au 31 décembre 2022.

5. Aide d'urgence

- a) Le Conseil administratif a décidé d'accorder une aide d'urgence de CHF 10'000.- à la Croix-Rouge Suisse suite à l'éruption du volcan Nyiragongo dans la province du Nord-Kivu, en République démocratique du Congo, entraînant un déplacement massif de la population vers le sud-ouest (de Goma à Sake) et vers le Rwanda (district de Rubavu).
- b) Le Conseil administratif a également décidé d'accorder une aide d'urgence de CHF 10'000.- à la Croix-Rouge suisse pour ses actions à Gaza et en Israël, suite au conflit qui a eu lieu durant le mois de mai.

M. le Maire précise que ces deux montants ont été prélevés du fonds d'aide d'urgence de la commune.

La communication de M. B. Girardet est présentée par **M. le Maire**.

1. Courrier du groupement des riverains du chemin Môlan

M. le Maire rappelle que, lors de sa séance du 20 mai 2021, le Conseil municipal a évoqué le courrier du groupement des riverains du chemin du Môlan qui concernait la demande d'autorisation de construire DD 113101, dont le requérant est Construction Perret SA et le mandataire le bureau d'architectes Brodbeck Roulet, sur la parcelle sise au chemin du Môlan 1 à 7.

Plutôt que d'adresser une réponse écrite en reprenant les points abordés, le Conseil administratif a souhaité organiser une séance à l'intention des membres de ce groupement à laquelle seront également associés les représentants de Constructions Perret SA. Elle aura lieu le 1er juillet prochain à 18h00.

A cette occasion, le Conseil administratif répondra aux différents points évoqués dans ce courrier.

Mme Pahnke

1) Promotions scolaires

Mme Pahnke informe que les promotions scolaires auront lieu le jeudi 1^{er} juillet pour les élèves de l'école Pré-Picot et le vendredi 2 juillet pour les élèves de l'école du Manoir.

Compte tenu de la situation sanitaire, seules des activités sont prévues pour les élèves. Elles se dérouleront durant l'horaire scolaire, hors présences des parents et de tiers.

2. Fête Nationale du 1^{er} août 2021

Suite aux assouplissements annoncés par le Conseil fédéral le 23 juin 2021, nous avons le plaisir de vous informer que la partie officielle de la fête nationale du 1^{er} août sera organisée au Pré Byron, y compris l'embrasement du bûcher et le tir des feux d'artifice. Tous les cheminements permettant d'accéder à l'espace du Pré Byron seront toutefois fermés. En effet, l'accès à cet événement sera limité à 500 personnes maximum, selon des modalités qui seront communiquées très prochainement sur notre site internet et via les flyers.

III. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Entrée en force de la décision de l'assemblée générale de l'ACG du 24 mars 2021

M. le Président indique que la décision de l'assemblée générale de l'ACG du 24 mars 2021 relative à l'octroi, en 2021, par le Fonds intercommunal, à la commune de Thônex, d'une subvention de CHF 500'000.- à titre de participation au financement des travaux de rénovation de la salle des Fêtes de Thônex, qui a été présentée lors de la séance du Conseil municipal du 29 avril 2021, est entrée en force le 18 mai 2021.

b) Courrier du groupement des riverains du chemin Môlan

Par courrier du 21 juin 2021, le groupement des riverains du chemin du Môlan vient d'adresser la demande que le Conseil municipal réponde aux différents points évoqués dans son courrier du 4 mai 2021.

M. le Président rappelle que le Conseil municipal a demandé que le Conseil administratif apporte une réponse.

Comme l'a indiqué **M. le Maire**, ce groupement a été convié à une séance d'information qui aura lieu le 1^{er} juillet 2021 au cours de laquelle le Conseil administratif répondra aux différents points soulevés par ce groupement. Chacun aura ainsi l'occasion de s'exprimer.

M. le Président informe qu'il a ainsi envoyé un accusé de réception à ce groupement dans ce sens.

IV. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Aucune proposition n'est présentée.

V. RAPPORTS DE COMMISSION

- **Communication, information & manifestations du 18 mai 2021**

M. le Président demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote, à l'appel de leur nom.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

- **Environnement, agriculture & énergie du 19 mai 2021**

M. le Président demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote, à l'appel de leur nom.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

Préavis de la page 2

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal, à l'appel de leur nom, de bien vouloir se prononcer sur la proposition de budget de CHF 7'900.- destiné au deuxième volet du projet de potager, selon les conditions définies.

La proposition de budget de CHF 7'900.- destiné au deuxième volet du projet de potager, selon les conditions définies, est acceptée à l'unanimité des membres présents.

- **Constructions du 8 juin 2021**

M. le Président demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote, à l'appel de leur nom.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

- **Routes & espaces publics du 9 juin 2021**

M. le Président demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote, à l'appel de leur nom.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

Premier préavis de la page 2

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal, à l'appel de leur nom, de bien vouloir se prononcer sur la proposition de conclure un partenariat au projet de Voie bleue sur trois ans pour un montant annuel de CHF 80'000.-.

La proposition de conclure un partenariat au projet de Voie bleue sur trois ans pour un montant annuel de CHF 80'000.- est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Deuxième préavis de la page 2

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal, à l'appel de leur nom, de bien vouloir se prononcer sur la proposition portant sur une enveloppe de CHF 500'000.- au maximum et encore soumise à négociation pour le débarcadère.

La proposition portant sur une enveloppe de CHF 500'000.- au maximum et encore soumise à négociation pour le débarcadère est acceptée par 18 oui et 1 abstention.

- **Sociale du 14 juin 2021**

M. le Président demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote, à l'appel de leur nom.

Mme Asensio tient à remercier la présidente (**Mme Chappuis Marotta**) ainsi que les membres de la commission sociale pour avoir redéterminé avec précision les conditions d'étude et les projets des dossiers locaux et humanitaires, ce qui constitue un travail très compliqué.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

Premier préavis de la page 2

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal, à l'appel de leur nom, de bien vouloir se prononcer sur la proposition portant sur l'engagement de deux aides pour les crèches, dès la rentrée 2021.

La proposition portant sur l'engagement de deux aides pour les crèches, dès la rentrée 2021, est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Deuxième préavis de la page 2

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal, à l'appel de leur nom, de bien vouloir se prononcer sur la proposition d'augmenter le salaire des aides qui fera l'objet d'un crédit complémentaire en 2021 d'un montant total de CHF 33'534.- pour la période allant de janvier à juillet 2021.

La proposition d'augmenter le salaire des aides qui fera l'objet d'un crédit complémentaire en 2021 d'un montant total de CHF 33'534.- pour la période allant de janvier à juillet 2021 acceptée par 18 oui et 1 abstention.

Troisième préavis de la page 2

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal, à l'appel de leur nom, de bien vouloir se prononcer sur la proposition d'augmenter le salaire des aides qui fera l'objet d'un crédit complémentaire en 2021 d'un montant total de CHF 45'580.- pour la période allant d'août à décembre 2021.

La proposition d'augmenter le salaire des aides qui fera l'objet d'un crédit complémentaire en 2021 d'un montant total de CHF 45'580.- pour la période allant d'août à décembre 2021 est acceptée par 18 oui et 1 abstention.

- **Entretien des bâtiments du 16 juin 2021**

M. le Président demande aux membres de la commission concernée d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote, à l'appel de leur nom.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

Préavis de la page 2

M. le Président indique que la commission de l'entretien des bâtiments a préavisé favorablement les travaux de mise aux normes énergétiques de l'enveloppe du bâtiment du Lion d'Or pour un montant de CHF 3'500'000.-. Néanmoins, plutôt que de se prononcer sur ce montant estimatif et de manière à pouvoir déterminer le montant exact des travaux, il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur une poursuite de l'étude dudit dossier avec les mandataires.

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Schneuwly se dit ravie de la proposition de modifier le préavis et de surseoir à la décision prise en commission, qui constitue, à son sens, un mauvais préavis. Elle estime que les négociations menées par la commune avec l'OCEN étaient insatisfaisantes et en défaveur de la commune. En effet, elles ont abouti à un projet prévoyant éventuellement un budget de CHF 3'500'000.- pour une mise aux normes énergétiques de l'enveloppe du bâtiment du Lion d'Or qui ne serait pas optimale. En outre, il a été précisé que la commune ne disposerait d'aucune garantie d'atteindre les 800 mégajoules réclamés et que cette mise aux normes serait

valable uniquement pour une courte période. De plus, la climatisation du bâtiment du Lion d'Or soulève de nombreuses questions alors que lesdits travaux ne concernent que l'enveloppe du bâtiment. Pour ces raisons, son groupe estime qu'il convient d'attendre une décision de l'OCEN, voire de la provoquer, afin que les autorités communales, qui ne sont pas encore à même de prendre une décision, puissent se rendre compte de l'ampleur des travaux à réaliser et évitent de se lancer « tête baissée » dans ce projet sur la base de propositions disproportionnées. **Mme Schneuwly** ajoute qu'il convient de ne pas continuer les études avec les mandataires de la commune.

M. le Président signifie à **Mme Schneuwly** que le fait de négocier avec l'OCEN équivaut à poursuivre l'étude. Il précise que la demande adressée au Conseil municipal est une proposition consistant à continuer le travail qui a été commencé avec les entreprises en question. En effet, la commune dispose d'un délai échéant à la fin du mois de juin pour adresser une réponse à l'OCEN. Si elle lui indique qu'elle accepte de poursuivre le travail avec lesdites entreprises, ces dernières trouveront une solution pour permettre à la commune de poursuivre les travaux et obtiendront un délai supplémentaire. C'est la raison pour laquelle il est proposé au Conseil municipal d'accepter la poursuite de l'étude et du travail qui a été récemment entrepris, et non d'accepter une quelconque somme.

Mme Satorre-Weber fait remarquer que le délai échéant à la fin du mois de juin a été fixé de façon aléatoire et qu'il ne s'agit pas d'une date butoir. Ainsi, les membres du Conseil municipal disposent normalement de temps pour examiner plus sérieusement les devis et prendre des décisions, ce que confirme **M. le Président**.

M. J. Munier relève que le fait de surseoir au préavis ou d'étudier encore la question reviendra au même. C'est pourquoi il votera, cas échéant, en faveur de ces deux propositions. Néanmoins, il dit ne pas comprendre, d'un point de vue procédural, pourquoi certains commissaires, qui avaient voté favorablement ledit préavis, ont changé d'avis dans un délai très court, ce qui conduit le Conseil municipal à modifier ce préavis très récent.

En tant que président de la commission de l'entretien des bâtiments, **M. le Président** explique à **M. J. Munier** que les membres de la commission se sont rendus compte, le lendemain du vote, que ledit préavis avait été construit sur un devis général. Or, ils ont constaté que ce devis général ne constituait pas la bonne formule à présenter au Conseil municipal car le montant contenu dans le préavis est une estimation basée sur des chiffres imprécis. **M. le Président** précise que la proposition faite au Conseil municipal équivaut à un retour en commission.

M. J. Munier déduit de la réponse de **M. le Président** que les membres de la commission ont rencontré un problème d'interprétation à court terme et qu'ils ont dû se prononcer rapidement sur un problème complexe et sur la base d'informations trop nombreuses. Avec du recul et en ayant pris le temps d'examiner lesdites informations, ces derniers ont considéré que la décision prise n'était pas la bonne. **M. J. Munier** relève que ceci est compréhensible, mais plutôt rare.

M. le Président confirme les propos de son préopinant. Il ajoute qu'en raison du fait que le vote a eu lieu, les membres de la commission ne pouvaient pas revenir sur cette décision sans donner d'autres explications.

Mme Satorre-Weber adjoint à cela que les membres de la commission ont dû prendre une décision dans l'urgence, celle d'engager des travaux pour un bâtiment qui ne répond plus aux

normes. À son sens, la suite de la procédure sera un peu aléatoire car les autorités communales ne peuvent pas s'engager sur un montant de CHF 3'500'000.- sans disposer de plus de précisions. **Mme Satorre-Weber** explique que, lors de la séance, les membres de la commission avaient décidé d'essayer de tout mettre en œuvre pour remettre le bâtiment du Lion d'Or en conformité. Ils ne se sont donc pas contredits mais, le lendemain de ladite séance, se sont rendus compte qu'il manquait un certain nombre de données pour pouvoir valider ce montant de CHF 3'500'000.-.

Mme Schneuwly estime qu'il est absolument nécessaire que le Conseil administratif se saisisse du problème, négocie lui-même avec l'OCEN et lui fasse entendre qu'il s'avère disproportionné de dépenser la somme de CHF 3'500'000.- pour des travaux qui ne rendent pas le bâtiment complètement conforme alors que ce dernier a une valeur à l'assurance à peine plus élevée. À son sens, l'OCEN doit prendre ses responsabilités et rendre une décision afin que les membres de la commission sachent ce qu'ils peuvent entreprendre pour le bâtiment du Lion d'Or, au niveau de son énergie et de son utilisation notamment. Au sens de **Mme Schneuwly**, un retour en commission avec un dossier qui n'est pas abouti doit, dans tous les cas, être évité.

M. Métral, qui partage l'avis de sa préopinante, explique ne pas s'être montré favorable, lors de la séance de la commission, à une dépense exorbitante. En effet, avant ladite séance, les commissaires imaginaient une idée de dépense de l'ordre de CHF 350'000.-. Or, ils ont quitté la séance avec une idée de dépense de l'ordre de CHF 3'500'000.- et n'ont ainsi pas pu intégrer toutes les données en vue de se positionner. Pour cette raison, **M. Métral** estime que le Conseil municipal ne peut pas se permettre, de façon aussi prématurée, de mener une discussion sur un prix aussi élevé (CHF 3'500'000.-), d'autant plus que le montant final sera certainement plus proche de CHF 5'000'000.- que de CHF 3'500'000.-. A son sens, il convient ainsi de surseoir au préavis et d'attendre de recevoir toutes les informations nécessaires avant de se prononcer.

Selon **M. Linder**, il n'est pas nécessaire de négocier avec l'OCEN sur des modalités. Il fait également remarquer que le bâtiment du Lion d'Or engendre certes des dépenses financières considérables mais également qu'il consomme énormément d'énergie, ce qui est inadmissible.

M. J. Munier partage l'avis de ses préopinants. Il rappelle également avoir adressé des questions au Conseil administratif et souhaiterait, à titre personnel, recevoir des réponses. En effet, ceci pourrait orienter et structurer le développement du bâtiment du Lion d'Or ainsi que celui du site.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal, à l'appel de leur nom, de bien vouloir se prononcer sur la proposition de poursuivre l'étude du dossier relatif aux travaux de mise aux normes énergétiques de l'enveloppe du bâtiment du Lion d'Or avec les mandataires.

La proposition de poursuivre l'étude du dossier relatif aux travaux de mise aux normes énergétiques de l'enveloppe du bâtiment du Lion d'Or est acceptée par 18 oui et 1 abstention.

Préavis de la page 3

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal, à l'appel de leur nom, de bien vouloir se prononcer sur la proposition portant sur une demande de crédit budgétaire

supplémentaire de CHF 12'250.- destiné à financer les travaux de rénovation de l'éclairage du Conservatoire Populaire de Musique.

La proposition portant sur une demande de crédit budgétaire supplémentaire de CHF 12'250.- destiné à financer les travaux de rénovation de l'éclairage du Conservatoire Populaire de Musique est acceptée à l'unanimité des membres présents.

VI. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

a) Locaux de vote

M. J. Munier revient sur sa présidence des locaux de vote au cours du premier semestre écoulé. Il rapporte que trois dimanches de votations/élections ont eu lieu au cours dudit semestre. Le local de vote a accueilli respectivement 104, 65 et 103 personnes à l'occasion de ces votations/élections. Ainsi, selon **M. J. Munier**, le local de vote reste un service utilisé et appréciable pour une certaine partie de la population en tout cas.

b) Nouvelle cafétéria de la Mairie

M. J. Munier fait savoir que plusieurs Conseillers municipaux, dont il fait partie, estiment que la nouvelle cafétéria de la Mairie constitue un lieu très agréable. Ainsi, à son sens, il conviendrait d'étudier la possibilité d'ouvrir ladite cafétéria pendant les week-ends.

VII. PROJETS DE DELIBERATION

a) Ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 635'000.- destiné à financer les travaux de réaménagement et la pose d'un revêtement de chaussée en enrobé phono-absorbant à la rampe de Cologny, ainsi que le marquage d'une bande cyclable, tronçon chemin Le-Fort / centre du village, et la modernisation des infrastructures de l'éclairage public

M. le Président passe la parole à **M. le Maire** pour présenter le sujet en l'absence de M. B. Girardet.

M. le Maire indique que ce projet a été discuté au sein de la commission des routes & espaces publics au cours de différentes séances, soit les 26 août 2020, 26 novembre 2020, 26 janvier 2021, 15 avril 2021, 6 mai 2021 et 9 juin 2021 pour aboutir au projet qui fait l'objet, lors de la présente séance, d'une demande d'ouverture de crédit d'engagement de CHF 635'000.-. Concernant la modernisation des infrastructures de l'éclairage public, il s'agit du remplacement des infrastructures d'alimentation de l'éclairage public. Les candélabres existants en LED seront démontés et remontés.

M. le Président ouvre la discussion.

Dans l'hypothèse où les candélabres actuels seraient démontés et remontés, **M. Linder**, qui rappelle être soucieux de la pollution lumineuse, se demande s'il ne conviendrait pas de réfléchir à la possibilité d'installer des candélabres plus adéquats.

M. O. Girardet relève la pertinence de la remarque de **M. Linder**. Il explique cependant ne pas savoir s'il y aura lieu de déboulonner les candélabres étant donné le fait que c'est la partie roulante qui est concernée par la pose d'un revêtement de chaussée en enrobé phono-absorbant. Il rappelle que les membres de la commission routes & espaces publics ont demandé à ce que les structures en béton existantes ne soient pas touchées. Ainsi, **M. O. Girardet** doute que les candélabres soient démontés et remontés. Néanmoins, si cela devait être le cas, il est tout à fait envisageable de demander au Conseil administratif de se renseigner sur l'existence d'une variante plus respectueuse de l'environnement. Se disant très favorable aux luminaires à intensité variable, **M. O. Girardet** discutera de cette possibilité avec le Conseiller administratif délégué à ce dicastère.

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal, à l'appel de leur nom, de bien vouloir se prononcer sur le projet de délibération.

La délibération portant sur l'ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 635'000.- destiné à financer les travaux de réaménagement et la pose d'un revêtement de chaussée en enrobé phono-absorbant à la rampe de Cologny, ainsi que le marquage d'une bande cyclable, tronçon chemin Le-Fort / centre du village, et la modernisation des infrastructures de l'éclairage public, est approuvée à l'unanimité des membres présents.

b) Ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 941'000.- destiné à financer les travaux de réaménagement de l'esplanade du Gerdil

M. le Président passe la parole à **M. le Maire** pour présenter le sujet en l'absence de M. B. Girardet.

M. le Maire rapporte que ce projet a été discuté au sein de la commission des routes & espaces publics au cours de différentes séances, soit les 15 avril 2021, 6 mai 2021 et 9 juin 2021 pour aboutir au projet qui fait l'objet ce soir d'une demande d'ouverture de crédit d'engagement de CHF 941'000.-. Il précise que les membres de la commission des routes & espaces publics avaient préavisé un montant de CHF 939'000.- auquel un montant de CHF 1'800.- a été ajouté, la plus-value pour des dalles alvéolées gazon en lieu et place de l'argilo-calcaire ayant été retenue.

M. le Président demande aux membres du Conseil municipal, à l'appel de leur nom, de bien vouloir se prononcer sur le projet de délibération.

La délibération portant sur l'ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 941'000.- destiné à financer les travaux de réaménagement de l'esplanade du Gerdil est approuvée à l'unanimité des membres présents.

La séance est levée par **M. le Président** à 21h.05.

**Délibération prise lors de la séance
du Conseil municipal du 24 juin 2021**

**Ouverture d'un crédit d'engagement de 635 000 F destiné à financer les travaux de
réaménagement et la pose d'un revêtement de chaussée
en enrobé phono-absorbant à la rampe de Cologny, ainsi que le marquage d'une
bande cyclable, tronçon chemin Le-Fort / centre du village, et la modernisation des
infrastructures de l'éclairage public**

Vu l'avant-projet réalisé par le bureau bcph Ingénierie Burri Philippe en date du 19 février 2021,

vu le devis général établi par le service technique de la Commune de Cologny en date du 7 juin 2021,

vu les rapports de la commission des routes & espaces publics des 26 août 2020, 26 novembre 2020, 26 janvier 2021, 15 avril 2021, 6 mai 2021 et 9 juin 2021,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide à l'unanimité (19 voix)

1. De réaliser les travaux de réaménagement et la pose la pose d'un revêtement de chaussée en enrobé phono-absorbant à la rampe de Cologny, ainsi que le marquage d'une bande cyclable, tronçon chemin Le-Fort / centre du village, et la modernisation des infrastructures de l'éclairage public.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 635 000 F destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de 635 000 F au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès 2022.

**Délibération prise lors de la séance
du Conseil municipal du 24 juin 2021**

**Ouverture d'un crédit d'engagement de 941 000 F destiné à financer les travaux de
réaménagement de l'esplanade du Gerdil**

Vu l'avant-projet réalisé par Gilbert Henchoz Architectes Paysagistes Associés SA en date du 12 avril 2021,

vu le devis général établi par le service technique de la Commune de Cologny en date du 7 juin 2021,

vu les rapports de la commission des routes & espaces publics des 15 avril 2021, 6 mai 2021 et 9 juin 2021,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide à l'unanimité (19 voix)

1. De réaliser les travaux de réaménagement de l'esplanade du Gerdil.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 941 000 F destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de 941 000 F au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès 2022.